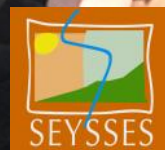


L'ECHO du Binos



RETOUR SUR ...

SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE DE L'ALAE



Toutes les photos
sont disponibles
sur le site
www.mairie-seysses.fr
Rubrique
"Albums photos"

CONCERT DANS LE PARC



SOMMAIRE

RETOUR SUR...	P.2
ÉDITORIAL	P.3
SOLIDARITÉ	P.4
CMJ	P.5
TRAVAUX	P.6
DOSSIER BUDGET	P.7/8/9/10
VIE SCOLAIRE	P.10
VIE ASSOCIATIVE	P.11
TRIBUNE LIBRE	P.12
ÉTAT CIVIL	P.13
DÉLIBÉRATIONS	P.13
ÉLECTIONS	P.13
AGENDA JEUNESSE	P.14
AGENDA CULTUREL	P.14/15
AGENDA	P.16

FINANCES



Il y a un an, dans l'Écho du Binos de septembre 2012, j'évoquais les propos du premier ministre qui indiquaient que les collectivités locales seraient mises à contribution dans le cadre de l'effort national pour le redressement du pays. Cet objectif a été mis en œuvre, essentiellement par le Conseil Général et l'Etat.

Les aides du Conseil Général aux communes décidées de manière rétroactive jusqu'en 2011, ont subi des coupes très significatives :

- Pour les communes de plus de 5 000 habitants :
 - elles ne sont plus éligibles pour les acquisitions de matériel, véhicule et mobilier ;
 - s'agissant des bâtiments, les travaux de construction, d'extension, de réhabilitation ou de rénovation, les différents taux de subvention se voient harmonisés autour d'une fourchette allant de 5 à 30% (auparavant 40%), avec une seule demande par an sur un montant plafonné ;
- Pour toutes les communes :
 - suppression de toute aide pour la réalisation de réseaux d'eau potable ou d'eau usée lorsque l'usine d'eau potable ou la station d'épuration a plus de 5 ans ;
 - pour les travaux sur voirie départementale, une aide maximum par an peut être octroyée.

Les dotations de l'Etat, après une stagnation en 2013 seront amputées de 1,5 milliard d'€ en 2014 ainsi qu'en 2015, une baisse sans précédent!

En tout état de cause, depuis 2012, toutes les collectivités sont victimes de "l'effet de ciseau" avec des dépenses de fonctionnement augmentant plus fortement que les recettes, et la tendance va s'accroître.

Afin de pouvoir faire face aux conséquences de toutes ces décisions sur nos ressources, la rigueur, le réalisme et le sérieux doivent continuer à être les bases de l'action en matière de finances.

Concernant le budget de la commune, dont vous pouvez prendre connaissance des principaux éléments pages 7 à 10, la philosophie des années précédentes, que j'ai plusieurs fois eu l'occasion de préciser, est bien évidemment reconduite. Ce n'est pas parce que chaque année les comptes de la collectivité sont toujours meilleurs avec des indicateurs dans le vert, qu'il faut baisser la garde.

**Le Maire,
ALAIN PACE.**

Couverture : Concert du 30 juin 2013
dans le Parc de la Bourdette

Photo : C. PARTINICO

Conception et réalisation :

Mairie de Seysses, Service Communication

Directeur de publication : Alain PACE

Photos : Mairie ; Associations ;
Intervenants extérieurs

Impression : Imprimerie Cazaux
Imprimé sur papier recyclé
Tirage à 3200 exemplaires



Mairie de Seysses : 05 62 11 64 64
www.mairie-seysses.fr

Visite des "Restos du Cœur" lors de la journée "portes ouvertes"



Installé sous la mairie de Frouzins, le local des "restos" accueille les bénéficiaires (160 familles en 2012) de Cugnaux, Frouzins, **Seysses** et Villeneuve Tolosane les lundis et jeudis après-midi.

Les bénévoles, en place dès le matin, nous ont expliqué leur journée.

Ils réceptionnent les marchandises qui viennent du dépôt départemental des "restos".

Ces marchandises sont déballées et rangées dans des casiers par catégorie. Les produits surgelés sont mis au congélateur.

FONCTIONNEMENT :

Quand une personne non inscrite se présente, elle est accueillie et invitée à boire un café. Elle est accompagnée dans un coin bureau, un peu à l'écart, afin de respecter une certaine confidentialité. Pour s'inscrire et savoir si elle peut être bénéficiaire, elle doit fournir des attestations afin d'évaluer les ressources et les dépenses du foyer. En fonction de la somme qui reste disponible et du nombre de personnes composant la famille, un coefficient est appliqué pour déterminer un nombre de points.

Chaque cas est examiné avec soin par 2 personnes. Les règles ne sont pas figées : le surendettement en voie de solution, les attentes d'indemnités de chômage et d'autres cas de précarité plus ou moins temporaire, sont examinés et pris en compte.

Parfois, l'aide est accordée pour quelques semaines, avec un nouvel examen de la situation un peu plus tard. Ce rendez-vous est inscrit sur une carte donnée à la personne. Cette carte, présentée aux bénévoles leur indique si la personne peut bénéficier de l'aide, le nombre de points attribués suivant la composition de la famille et le jour fixé pour venir aux "restos". Les aliments seront "décomptés" jusqu'à concurrence du total des points.

S'il s'avère que la personne n'a pas droit à une aide, elle repart avec un petit colis de marchandises.

Une fois les formalités remplies, une personne bénévole accompagne le bénéficiaire pour l'aider à faire sa "collecte" avec en main une feuille récapitulative, sur laquelle sont indiqués les produits offerts, chacun correspondant à un nombre de points défalqué du total.

Pour l'anecdote, notons que le lait (conditionné en briques d'1 litre) doit être distribué à raison d'1,5 litre par personne et par semaine. Pratique ! Il faut comptabiliser sur 2 semaines !

La distribution s'organise en respectant les règles de la diététique, ainsi que des régimes alimentaires de chacun.

COLLECTE DES PRODUITS :

Chaque point de distribution, va s'approvisionner au dépôt départemental qui fournit les denrées en fonction du nombre d'inscrits.

Les "restos" augmentent leurs stocks avec des produits qu'ils nomment "de ramasse". Il s'agit de produits dont la date de consommation est proche, de légumes que les magasins offrent aux "restos". Ces produits de "ramasse" ne sont pas décomptés du nombre de points. Pas décomptés non plus les produits d'hygiène et les produits pour bébé.

Ainsi chaque semaine, si un bébé est noté sur la fiche familiale, les parents reçoivent du lait, des couches, des petits pots et un produit d'hygiène.

En plus de la nourriture, les bénévoles de Frouzins ont installé dans leur local, un coin lingerie où des vêtements sont rangés dans des casiers ou sur des cintres. Quelques livres, des bibelots, de la vaisselle et du linge de maison sont aussi à la disposition des personnes.

Chaque bénéficiaire vient donc au local une fois par semaine pendant la campagne, de décembre à mars, mais quelques uns en très grande précarité peuvent bénéficier de l'aide "hors campagne" si le besoin se fait sentir.

BÉNÉVOLAT ET CHALEUR HUMAINE :

Les bénévoles des "restos" ne comptent pas leur temps et leur énergie. Ils savent accueillir dans leurs locaux, avec chaleur humaine et attention, les personnes qui repartent certes, avec de la nourriture mais aussi avec le sentiment de ne pas avoir été jugées mais seulement aidées à passer un cap difficile.

Rappelons que "les Restos du Cœur" comme toutes les associations fournissant de l'aide alimentaire verront la dotation de l'Europe baisser, voire disparaître dans les années qui viennent.

Le nombre de demandes augmentent et les moyens diminuent : il faudra faire, de plus en plus, appel à la générosité publique.

La campagne des Restos débutera le 25 novembre
Inscriptions les 18, 19, 20 novembre
de 9h à 12h et de 14h à 17h
puis tous les lundis et jeudis aux horaires d'ouverture.
Contact : Serge au 06 82 01 80 62

Rencontre avec Julien, éducateur sportif à l'École Municipale des Sports

Le Conseil Municipal des Jeunes a rencontré JULIEN, éducateur sportif à l'École Municipale des Sports, dans le cadre du projet "CONNAITRE SA VILLE".



CMJ - Pourquoi avez-vous choisi ce métier ?

JULIEN - Avant tout, j'aime le sport sous toutes ses formes. J'ai beaucoup pratiqué en club et pendant mes études.

CMJ - Quels diplômes faut-il pour devenir éducateur sportif ?

JULIEN - Il y a plusieurs voies possibles. Passer un brevet agréé par le Ministère des Sports "le BPJEPS" (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) ou le "BEESAPT" (Brevet d'État d'Éducateur Sportif Animateur d'Activités Sportives pour Tous) plus un concours pour intégrer la fonction publique ou encore "l'UFR STAPS" (Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives), cursus universitaire.

CMJ - Quels sports enseignez-vous à l'École Municipale des Sports ?

JULIEN - Tous les sports dans la limite du matériel à disposition. Ici à l'École Municipale des Sports, il n'y a que la natation qu'on ne puisse pas pratiquer.

CMJ - Combien êtes-vous d'éducateurs ?

JULIEN - Deux : Karine et moi.

CMJ - Qui sont vos responsables ?

JULIEN - Monsieur Michel SIMONIS, responsable du Service Enfance Jeunesse et Sports et Monsieur Michel PASDELOUP, Adjoint au Maire, délégué à l'enfance et au sport.

CMJ - Les cours sont-ils adaptés aux différentes tranches d'âges et aux handicapés ?

JULIEN - Bien sûr, le rythme des cours est adapté à l'âge, aux capacités et aux handicaps des adhérents.

CMJ - Avez-vous du matériel spécifique ?

JULIEN - Oui pour tous les sports, également pour le cirque.

CMJ - Est ce que tous les sports se déroulent au gymnase ?

JULIEN - Non, nous avons beaucoup de sports qui se pratiquent sur le stade ou au dojo. Pour la marche seniors, les sentiers se trouvent souvent à l'extérieur de Seysses.

CMJ - Combien avez-vous d'adhérents ?

JULIEN - Si l'on compte les écoles, je n'ai pas les chiffres exacts, mais il doit y avoir plus de 300 adhérents.

CMJ - Comment fait-on pour s'inscrire à l'École Municipale des Sports ?

JULIEN - Il faut aller au bureau du Service Enfance Jeunesse et Sports, remplir un formulaire et produire un certificat de non contre-indication à la pratique d'un sport, et enfin il faut avoir une tenue adaptée au sport que l'on a choisi.



Stages multisports d'été

TRAVAUX RÉALISÉS, EN COURS

Salle festive des Aujoulets :

- La cour intérieure a été rénovée :
- Toute la surface a été refaite ; elle est désormais de plain pied.
 - Création d'un réseau pluvial.

Coût des travaux : 14 463 € TTC
dont 3 699 € de travaux en régie
et 10 764 € Entreprise JRS



Tunage du Binos chemin de Gay :

Travaux de tunage sur 90 mètres linéaires des berges du Binos chemin de Gay sous la direction du service espaces verts et naturels du Sivom de la Saudrune :

1. Le tunage permet de consolider la partie de la berge endommagée de façon pérenne, cette technique constituée de bois s'intègre au paysage.
2. L'enherbement du haut de berge vient parfaire l'aménagement.
3. Les plantations ont pour but de stabiliser durablement les berges grâce au développement des racines et boutures de saules.



Coût des travaux : 36 000 € TTC
Subventions : Agence de l'Adour,
Conseil Régional, Conseil Général.

*La rivière appartient à tous,
merci d'en prendre soin.*



Route d'Ox :

Le 1^{er} radar pédagogique de la commune a été installé route d'Ox (en rentrant dans Seysses).

Son but n'est pas de punir mais de sensibiliser les conducteurs à leur vitesse réelle.

Lorsque vous dépassez la vitesse autorisée, il vous indique votre excès de vitesse, le coût en points et le montant de l'amende.

Fonctionne par alimentation solaire.



Coût : 5 940 € HT
dont part communale 3 490 € HT.

TRAVAUX EN COURS : (AU MOMENT DU BOUCLAGE DU JOURNAL)

Rue du Vieux Chemin Français :

- 1^{re} phase des travaux : réfection des réseaux d'eau potable et compteurs des particuliers placés à l'extérieur des propriétés sur le domaine public.

- 2^e phase des travaux : rénovation des trottoirs et de la chaussée, d'ici la fin de l'année.

Salle associative, impasse du château :

La construction se poursuit.

Route d'Ox :

Finalisation des travaux d'aménagement.

Comprendre la fiscalité locale 2013 des particuliers



Les explications ne se veulent pas exhaustives ; pour toute précision ou complément d'information s'adresser aux services fiscaux

La **TH** (Taxe d'Habitation), la **TFB** (Taxe Foncière sur le Bâti) et la **TFNB** (Taxe Foncière sur le Non Bâti) représentent 52 % des recettes réelles de fonctionnement de l'année de la collectivité.

La **TEOM** (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) est versée en totalité à la Communauté de Communes Axe Sud qui gère la collecte des ordures ménagères.

ÉLÉMENTS DE CALCUL DES IMPÔTS LOCAUX :

LA VALEUR LOCATIVE

La base de calcul est établie à partir d'une grille de locaux de référence classés selon différents critères (confort, taille, situation géographique, ...).

Elle est actualisée chaque année par les services fiscaux avec le concours de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs) et par l'Etat, en fonction de l'inflation (en 2013 elle a augmenté de 1,80%).

LES ABATTEMENTS

Obligatoires ou facultatifs, ils permettent de diminuer le montant de la base de calcul de l'impôt à payer (donc le produit fiscal versé aux collectivités). Chaque collectivité vote le taux de chaque abattement selon un mini / maxi fixé par la loi.

LES TAUX D'IMPOSITION

Ils sont votés par chaque collectivité bénéficiaire d'un impôt local.

LE MONTANT DE L'IMPÔT

Il est égal à : (valeur locative - abattements) x taux

LA TAXE D'HABITATION (TH) :

Elle est établie pour chaque occupation d'un bien au 1^{er} janvier. Elle est due pour l'habitation principale mais aussi pour la résidence secondaire par le propriétaire occupant, le locataire ou l'occupant à titre gratuit.

LOCAUX SOUMIS À LA TH

Tous les locaux affectés à l'habitation privative (maisons individuelles et appartements) et leurs dépendances immédiates (chambres de service, garages, ...).

LES EXONÉRATIONS À LA TH

En bénéficiant, les contribuables non assujettis à l'impôt sur la fortune et dont le revenu fiscal de référence est inférieur au plafond légal :

=> **Exonération totale** pour les titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, de l'allocation supplémentaire d'invalidité, ou de l'allocation aux adultes

handicapés, les infirmes ou invalides, les personnes âgées de plus de 60 ans, les veuves ou veufs quel que soit leur âge.

221 foyers (soit 8,33% des foyers seyssois) ont bénéficié d'une exonération en 2012.

LES ABATTEMENTS À LA TH

L'abattement pour charge de famille :

Il varie selon le nombre de personnes à charge.
Taux de la commune : 15%.

L'abattement spécial à la base en faveur des personnes de conditions modestes

248 foyers (soit 9,35% des foyers seyssois) ont bénéficié d'un abattement spécial à la base en 2012.

=> **Le taux d'imposition 2013 à la TH est 14.84%**

LA CONTRIBUTION AUDIOVISUELLE :

Elle finance les organismes publics de télévision et de radiodiffusion. Une seule contribution est due par foyer, elle bénéficie des mêmes exonérations que la TH. Elle figure sur l'avis de taxe d'habitation.

LA TAXE FONCIÈRE (TF) :

Elle est établie d'après les caractéristiques du bien au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Tout changement en cours d'année sera pris en compte l'année suivante. Elle est due par les propriétaires.

LES BIENS SOUMIS À LA TF

- Les propriétés bâties à usage d'habitation ou économique.
- Les propriétés non bâties : terrain nu.

LA BASE NETTE D'IMPOSITION

Elle est égale à la valeur locative diminuée d'un abattement de 50% afin de tenir compte des frais de gestion, d'assurance, d'amortissement, d'entretien et de réparation.

LES EXONÉRATIONS OU DÉGRÈVEMENTS LIÉS À L'ÂGE

En bénéficiant les contribuables dont le revenu fiscal de référence est inférieur au plafond légal :

=> **Exonération** pour les personnes âgées de plus de 75 ans, les titulaires de l'allocation adultes handicapés, les bénéficiaires d'une allocation versée par le fonds de solidarité vieillesse ou le fonds spécial d'invalidité.

=> **Dégrèvement** de 100€ pour les personnes âgées de plus de 65 ans mais de moins de 75 ans.

DOSSIER BUDGET (SUITE)

LES EXONÉRATIONS LIÉES AUX CONSTRUCTIONS

=> 2 ans, uniquement pour les immeubles financés au moyen de prêts aidés par l'Etat (art L301-1 et suivants et R331-63 du CCH)

=> Longue durée pour les constructions neuves de logements sociaux affectés à l'habitation principale.

LE DÉGRÈVEMENT TEMPORAIRE POUR LOGEMENT VACANT

=> Logements destinés à la location, vacants depuis au moins 3 mois pour des raisons indépendantes de la volonté du propriétaire : dégrèvement uniquement sur la durée de la vacance.

=> Le taux d'imposition 2013 à la TFB est 19.90% ; celui à la TFNB est 117.36%.

LES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX

En 2013, les taux de la commune sont identiques à ceux de 2012.

TAUX FISCALITÉ LOCALE 2012

	TH ⁽¹⁾	TH ⁽²⁾	TFB ⁽¹⁾	TFB ⁽²⁾	TEOM
SEYSSES	14,84%	25,02%	19,90%	19,90%	10,81%
FROUZINS	15,37%	25,55%	21,59%	21,59%	10,81%
ROQUES	8,15%	18,33%	18,10%	18,10%	10,81%
LAMASQUERE	17,04%	27,22%	13,86%	13,86%	10,81%
MURET	14,94%	25,43%	23,87%	24,32%	12,20%
SAINT LYS	16,68%	27,17%	24,04%	24,49%	12,20%
FONSORBES	29,58%	29,58%	33,70%	33,70%	13,00%

⁽¹⁾ Taux communal

⁽²⁾ Taux communal + intercommunal

En savoir plus : www.impots.gouv.fr

A QUELLES COLLECTIVITÉS VA L'IMPÔT LOCAL ?

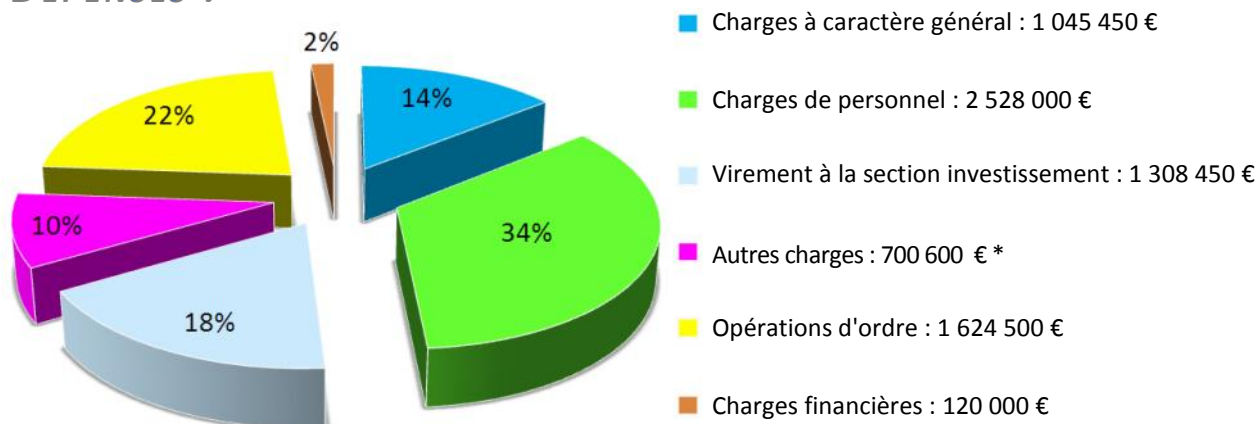
TH -> Commune et Axe Sud
TFB -> Commune et Département
TFNB -> Commune et Axe Sud
TEOM -> Axe Sud

BUDGET 2013

FONCTIONNEMENT : 7 327 000 €

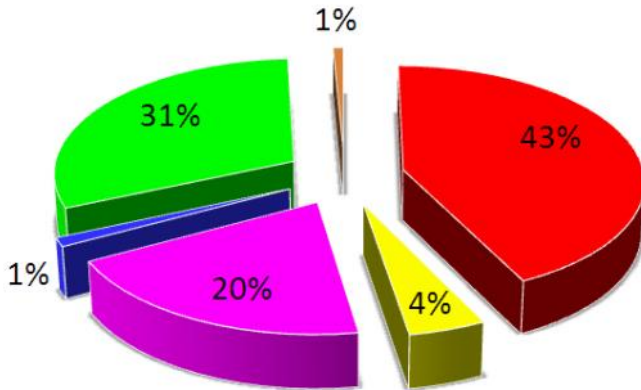
La section de fonctionnement prévoit le financement de toutes les dépenses générales des services de la commune, les dépenses de personnel, l'entretien des bâtiments et voies, le fonctionnement des services scolaires, les centres de loisirs, les subventions et dotations versées aux associations et autres organismes (Centre Communal d'Actions Sociales, Syndicat Départemental d'Électricité de la Haute-Garonne, etc.)

DÉPENSES :



* (subventions aux associations : 70 000 € ; versements : au service incendie : 82 000 € ; au SIVOM : 72 168 € ; au CCAS : 55 000 €, à l'école privée St Roch : 28 000 € ; au syndicat d'électricité : 29 222 €, au SIAS : 13 342 €, etc.)

RECETTES :

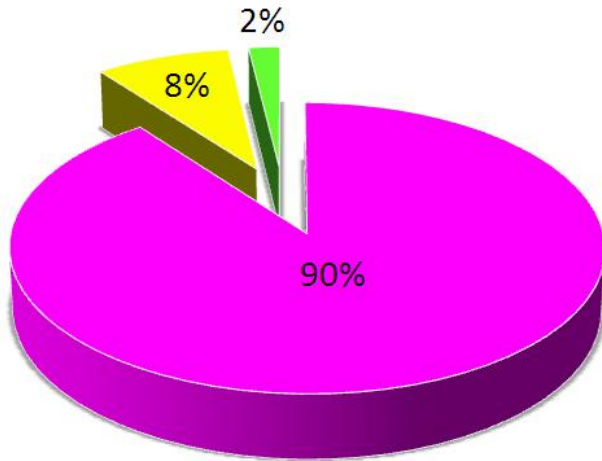


- Impôts et taxes : 3 133 385 €
- Produits des services : 340 000 €
- Dotations et participations : 1 448 439 €
- Divers et opérations d'ordre : 89 176 €
- Excédent antérieur reporté : 2 260 000 €
- Atténuation de charges : 56 000 €

INVESTISSEMENT : 4 401 000 €

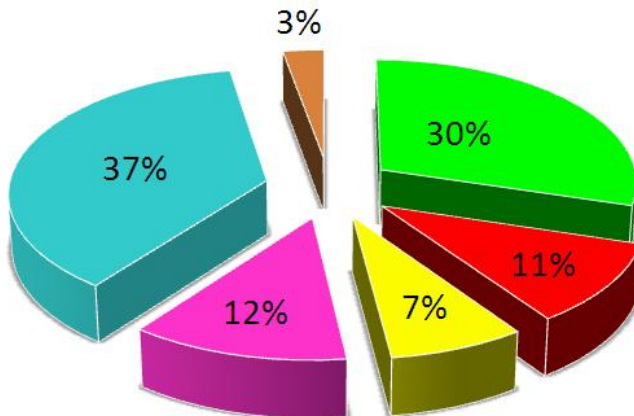
La section d'investissement prévoit, outre le remboursement en capital de la dette, le financement de toutes les dépenses d'équipement envisagées par la commune. Il s'agit des achats de matériels (informatique, véhicules, matériels pour les services techniques, etc.), de mobilier, des travaux de réhabilitation, de construction et de voirie, de l'acquisition de biens (terrains, bâtiments, etc.).

DÉPENSES :



- Équipements : 3 948 500 €
- Remboursement capital dette : 368 000 €
- Opérations d'ordre : 84 500 €

RECETTES :



- Virement de la section fonctionnement : 1 308 450 €
- Dotations et fonds divers : 468 173 €
- Subventions et participations d'investissement : 336 095 €
- Solde d'exécution d'investissement reporté : 538 282 €
- Opérations d'ordre : 1 624 500 €
- Cessions d'immobilisations : 125 500 €

DOSSIER BUDGET (FIN)

Les recettes propres de la collectivité permettent cette année aussi de ne pas recourir à l'emprunt.

Notre autofinancement permet de budgétiser pour **3 948 500 € d'investissement** dont les plus importants sont :

INVESTISSEMENTS LES PLUS IMPORTANTS DE LA COMMUNE PREVUS POUR 2013	
Voirie	1 111 000 €
Provision pour étude et travaux extension groupe scolaire Flora Tristan	759 350 €
Réhabilitation groupe scolaire Paul Langevin	253 000 €
Salle associative	210 000 €
Entretien bâtiments communaux	84 500 €
Matériel Services Techniques	74 750 €
Signalétique commerces et panneaux lumineux	62 000 €
Aménagement Parc de la Bourdette sanitaires automatiques	55 000 €
Provision pour étude et travaux église	50 500 €
Travaux sur les aires de sport	43 000 €
Informatique	31 645 €

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS :

Moyenne par habitant	Seysses 2012	Communes de 5000 à 10000 habitants Moyenne France 2011*
Endettement	526 €	874 €
Annuité de dette	66 €	114 €
Charges de personnel	275 €	504 €
Produit des impôts locaux	321 €	437 €

* Dernière année connue

VIE SCOLAIRE

Une classe de CP de l'école élémentaire Paul Langevin a rencontré Monsieur le Maire

Une classe de CP de l'école élémentaire Paul Langevin a rencontré Monsieur le Maire, avant les vacances d'été.

Les enfants ont posé de nombreuses questions sur le rôle du Maire dans la commune, son élection, le choix des Adjointes et des Conseillers municipaux.

Le Maire a notamment expliqué aux enfants la signification

des couleurs du drapeau français (le blanc = couleur du roi ; bleu et rouge = couleurs de la ville de Paris), la parité hommes / femmes au sein de l'équipe municipale, les réunions du Conseil municipal et leur régularité, l'expression "Hôtel de ville".



Pour clore la séance, les enfants ont chanté une partie de la Marseillaise avec Monsieur le Maire.

FETE DES ASSOCIATIONS

CULTURE

SPORT

LOISIRS

SAMEDI 7 SEPTEMBRE

DE 13H30 A 18H

**COMPLEXE SPORTIF SAVIGNOL
PARC DE LA BOURDETTE**

**ACTIVITES GRATUITES
ET DEMONSTRATIONS
TOUT AU LONG DE L'APRES-MIDI**

www.mairie-seysses.fr

Venez nombreux jouer en famille :
13H30 à 15H30 : Accueil sous le préau de la crèche (allée M. Pagnol)
14H : Début des jeux
18H : Fin des jeux et remise des récompenses

La traditionnelle « Fête des Associations » est organisée par la Municipalité et la plupart des associations seysssoises. Vous partagerez un moment convivial en (re)découvrant le tissu associatif dans tous les domaines (culturels, sportifs, sociaux, de loisirs) et les activités proposées par le Service Enfance, Jeunesse et Sports.

Vous pourrez également participer aux activités gratuites pour petits et grands et suivre les démonstrations proposées par les associations, et le Service Enfance, Jeunesse et Sports. Si vous souhaitez participer au classement final, il suffit de se présenter à l'accueil en début d'après-midi et de s'enregistrer. Une feuille de route vous sera remise.

MAJORITÉ MUNICIPALE

Stop aux incivilités.

Définition : actes ou comportements qui manifestent l'ignorance ou le rejet des règles élémentaires de la vie sociale. De nos jours, le mot "ignorance" pourrait être enlevé du paragraphe précédent. Tout le monde communique sur tout. Les personnes qui commettent des incivilités le font sciemment, par paresse, égoïsme, entêtement ou plus grave, par rejet des règles de vie en communauté.

Quelques tristes exemples :

- autour des récup-verres il est fréquent de voir des cartons pleins de bouteilles ainsi que des déchets qui n'ont rien à y faire (assiettes, miroirs, télévision...)

- les dépôts sauvages de déchets verts augmentent régulièrement : facile de déposer la coupe du gazon sur un terrain en friche à côté de chez soi ou dans un fossé, trop fatigant d'apporter les branches coupées à la déchèterie. La collectivité fera bien le nécessaire ! Les employés sont payés pour cela !

Mais les actes malveillants ont un coût : le nettoyage des décharges sauvages et autour des récup'verres a coûté 11 232€ pour 2012, soit 416H de travail...

Tout aussi grave : des bennes entières sont refusées par la société où arrivent nos poubelles jaunes quand elles contiennent des éléments non conformes au tri sélectif. Ces tonnes de déchets se retrouvent à l'incinérateur à cause de quelques "ignorants" qui ne suivent pas les directives du tri.

Dans les incivilités, il y a aussi les nuisances nocturnes.

La nuit n'appartient pas à ces quelques personnes qui s'autorisent à occuper, à souiller, voire même à détruire l'espace communal tout en faisant un vacarme qui nuit à la tranquillité et au repos des riverains excédés.

Nous pourrions ajouter le stationnement et les crottes de chiens sur les trottoirs, les vols de plantes sur les parterres communaux, les casses de panneaux de signalisation, les pétarades de moteurs à des heures indues, les bruits autour des piscines l'été, et la liste des incivilités ne serait pas encore close.

Un effort de chacun, la volonté de mieux faire, une prise de conscience citoyenne... et les plaintes pour incivilités diminueraient pour le bien-être de tous.

OPPOSITION MUNICIPALE

La réforme des rythmes scolaires et le budget !

La réforme des rythmes scolaires, initiée par le ministre Vincent PEILLON, va entraîner un surcoût pour les collectivités territoriales, en charge d'organiser le temps « périscolaire » induit par cette réforme.

Au moment où l'état annonce que les collectivités territoriales recevront 1.5 milliard d'euros de dotation en moins, la charge prévisionnelle pour l'application de cette réforme est estimée à 80000 euros.

N'y avait-il pas là une réflexion à mener ?

Certaines collectivités ont repoussé la décision à la rentrée 2014/2015, comme la réforme les y autorisent, permettant ainsi aux responsables de ces collectivités d'évaluer, sans précipitation les incidences.

Alors même que les fonds d'aide (fonds d'amorçage), prévus par l'état ne sont pas assurés (la CNAF étant très peu disposée à financer cette réforme), que le conseil d'état a rejeté le projet de décret sur l'assouplissement du taux d'encadrement, la commune de SEYSSES, a pour sa part, décidé l'application de cette réforme à la rentrée prochaine, (seulement 18.6% des communes sont dans ce cas).

Pendant ce temps, la dépense publique explose de toutes parts, les prélèvements obligatoires atteignent le niveau record de 52.9% du « PIB », (la France est classée 14^{ème} / 187 pays pour ses prélèvements !), nous serons soumis encore une fois, chers concitoyens, à contribution pour compenser l'incapacité de nos élus, à freiner la dépense publique !

Retrouvez toutes ces infos, sur notre site Internet « mvaseysses.org ».

Alain VIDAL, groupe « Mieux Vivre à Seysses ».

NAISSANCES**Bienvenue à**

07/05 Gildas BERTON
 11/05 Johanne PALIS
 13/05 Mathis LAMBERT
 16/05 Lorenzo MOUGNIBAS GONZALEZ
 18/05 Laura DINDANE
 20/05 Ivan CANAVY
 14/06 Erwann ABIASSI
 16/06 Enzo CERQUEIRA FERNANDES BEUZIT
 22/06 Arthur VALETTE
 30/06 Julia BERTRAND
 03/07 Maïlys BRESSON OULD'ALI
 04/07 Adam DRIF
 04/07 Lucie GROS
 04/07 Louna RAPEAUD
 07/07 Noah BARONI
 13/07 Gautier MATHÉ
 13/07 Céleste BLANC BOUNY
 15/07 Matthieu NADAUD

BAPTÊME RÉPUBLICAIN

13/07 Alexis NOZIERES LACOSTE

MARIAGES**Félicitations à**

18/05 Noémie GONZALEZ & Aurélien MAGRAS
 06/07 Évelyne CAPO & Francis COURTÈGES
 06/07 Émilie DIEZ & Grégory MONPAGENS

DÉCÈS**Sincères condoléances aux familles de**

20/05 Maria-Sol TOLEDANO épouse BELLUGA
 24/05 Claude GARCIA
 27/05 Yves BROQUET
 10/06 Louise FAILLER épouse DUPONT
 12/06 Vincent ESQUERDO
 27/06 Norma VIDO épouse SUTTO
 30/06 Élise JULLIEN épouse GASPARD
 01/07 Louis FAURÉ
 02/07 Élisabeth ZWINGER
 08/07 Eugène CHEIFFAUD
 09/07 Georges SUSS
 19/07 Joséphine GALY veuve FOURTINES

DÉLIBÉRATIONS**Les principales délibérations du Conseil Municipal****27 juin**

- ◆ Communauté de Communes Axe Sud : modalités de représentation des communes membres au prochain renouvellement des assemblées locales.
- ◆ Transformations de postes suite à avancement de grade.
- ◆ Suppressions de postes suite à promotion interne et avancement de grade.
- ◆ Eclairage d'un abri bus.

- ◆ Déplacement du réseau d'éclairage public de la crèche.
- ◆ Tarifs de la taxe locale des publicités extérieures 2014.
- ◆ Demande de subvention - Reconduction du projet hip-hop 2013/2014 pour le TLPJ (Temps Libre Prévention Jeunesse).
- ◆ Demande d'inscription à la programmation départementale 2014 des constructions scolaires pour l'extension du groupe scolaire Flora Tristan.

*Retrouvez toutes les délibérations dans leur intégralité en mairie ou sur www.mairie-seysses.fr
 (Vie Municipale / Délibérations)*

ÉLECTIONS 2014

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales **avant le 31 décembre 2013** pour pouvoir voter en 2014.

Si vous avez emménagé ou déménagé au sein de la commune, nous vous remercions d'avance de bien vouloir **nous communiquer votre nouvelle adresse.**



Vous devrez vous munir d'un justificatif de domicile et de votre carte d'identité. Vous pouvez également vous inscrire depuis le site Internet de la commune : Rubrique "Pratique" : "Vos démarches" ; "Papiers - Citoyenneté" ; "Vie citoyenne" ; "Élections" ; "Inscription sur les listes électorales".

AGENDA JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS :

Mercredis : périodes d'inscription :

Octobre : du mardi 3 au vendredi 13 septembre

Novembre : du lundi 7 au vendredi 18 octobre

Décembre : du lundi 4 au vendredi 15 novembre

Janvier : du lundi 2 au 13 décembre

Vacances de Toussaint : du 19 octobre au 4 novembre

Inscriptions : **du lundi 23 septembre au vendredi 4 octobre** à l'accueil du SEJS.

Vacances de Noël : du 21 décembre au 6 janvier

Inscriptions : **du lundi 18 au vendredi 29 novembre** à l'accueil du SEJS.

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS (EMS) :

Reprise des cours le lundi 16 septembre.

Dossier d'inscription à retirer à l'accueil du SEJS.

Stages Multisports :

Vacances de Toussaint :

Période d'inscription :

du lundi 30 septembre au vendredi 11 octobre à l'accueil du SEJS.

Pas de stage pendant les vacances de Noël.



POINT ACTIONS JEUNES (PAJ) - HORAIRES RENTRÉE 2013 À PARTIR DU 4 SEPTEMBRE :

- ◆ Tous les mercredis de 13h à 19h
- ◆ Tous les vendredis de 17h à 19h
- ◆ Tous les samedis de 13h à 18h
- ◆ Pendant les vacances du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 19h

A partir du 1^{er} novembre 2013 jusqu'au 30 avril 2014 :

- ◆ Tous les mercredis et samedis de 13h à 18h
- ◆ Les vendredis de 17h à 19h
- ◆ Pendant les vacances du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 18h

ATELIER FUTSAL :

Reprise le **7 septembre**

Tous les samedis, de 16h à 18h, au gymnase

ATELIER DANSE HIP-HOP :

Tous les samedis, de 14h à 16h

Inscriptions à **partir du 4 septembre.**

Reprise des cours le **5 octobre.**

VACANCES DE TOUSSAINT :

PAJ ouvert **du lundi 21 au jeudi 31 octobre.**

VACANCES DE NOËL :

Fermeture du PAJ **du 21 décembre au 6 janvier inclus.**

Programmes des vacances à venir.

Un **planning mensuel d'activités** est à disposition des jeunes dans les locaux du PAJ, au bureau du SEJS et sur le site de la mairie.

Contact : *Gabrielle ou David - 05 61 08 40 39 / 06 71 17 67 35 / paj@mairie-seyssel.fr*

AGENDA CULTUREL

2^E CYCLE D'INITIATION À L'HISTOIRE DE L'ART PAR ANNICK ARNAUD SUR LE THÈME DE L'ITALIE

De 18h30 à 20h - Salle des mariages - Inscription obligatoire - Gratuit

Judi 26 septembre : la Cène de Léonard de Vinci

Judi 10 octobre : le futurisme, du mouvement, du bruit, des machines

Samedi 19 octobre : le design italien

à la salle des fêtes à 15h

Judi 7 novembre : Modigliani

Judi 14 novembre : de Fortuny à Schiaparelli
la couture entre plis et surréalisme

Judi 28 novembre : la cuisine ancienne italienne

à la salle des fêtes de 18h à 20h



SAMEDI 5 OCTOBRE À 19H CONCERT À L'ÉGLISE DE SEYSSES

L'ensemble vocal Plain Chant, sous la direction de Sylvain Prudhomme et Vincent Gerbaud, va interpréter des chants de la Renaissance et de la période baroque française et italienne.



ART'EXPO : 19 ET 20 OCTOBRE À LA SALLE DES FÊTES

Invitées d'honneur : Rosa de Roncolato (costumière) et Zoë van der Waa (Maquilleuse Perruquière).

Conférence, défilé de costumes vénitiens, atelier floral animeront ces deux jours d'exposition.





DU 28 OCTOBRE AU 9 NOVEMBRE À LA MÉDIATHÈQUE

Exposition : Médecins du Monde dans le cadre de la Foulée pour la Vie



ÉVÉNEMENT CULTUREL INTERCOMMUNAL : DU 4 AU 30 NOVEMBRE - ESCALES EN ITALIE

Le projet pose les jalons d'une nouvelle coopération entre les villes de Frouzins, Portet, Lamasquère, Roque et Seysses qui organisent un événement culturel intercommunal autour d'un thème commun "L'Italie". Les cinq communes proposent de multiples manifestations. N'hésitez pas à aller les découvrir.

Le programme complet sera prochainement consultable en ligne.

Du 11 au 30 novembre à la médiathèque

"Les belles partances : voyage en Italie" - par Muriel Cayet

Entrée libre

Lumière. Couleur. Espace. Vibration.

L'artiste fait vivre la matière, crée pour donner un sens à la vie, provoque l'étonnement, la joie, réveille les souvenirs, les émotions, et éveille les sens.



Samedi 16 novembre de 14h30 à 17h à la médiathèque

Atelier de peinture animé par Muriel Cayet

Nombre de places limité - Inscription obligatoire - Tarif 5 €

Samedi 23 novembre à 10h30 - Médiathèque

Contes pour enfants (à partir de 5 ans) par Marie-Pierre Molina

Ogres, sorcières, rois et princesses nous font traverser

l'Italie au parfum de la Méditerranée,

de gnocchis et d'oranges... C'era in questo tempo....

Inscription conseillée - Entrée gratuite



Dimanche 17 novembre à 15h30 - Salle des fêtes

Commedia dell'Arte : Les Fourberies de Scapin

Mise en scène par Jérôme Jalabert

Les fourberies de Scapin ou comment un valet va réussir, par ses intrigues, à sauver les destinées amoureuses de deux jeunes gens au détriment de leur père respectif.

Inscription conseillée - Entrée gratuite

SPECTACLES DE NOËL POUR LES SCOLAIRES - SALLE DES FÊTES - PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE

A l'occasion des fêtes de Noël, la ville de Seysses offre un spectacle à tous les enfants scolarisés sur la commune.

Mardi 3 décembre

L'incroyable destin de Cony le sapin par la compagnie les Astronambules (élémentaires)



Judi 5 et vendredi 6 décembre

Contes de Noël par la compagnie le Chat Somnambule (maternelles)



**Pour tout renseignement sur les événements organisés par le Service Culturel (Billetterie, réservations) :
Médiathèque de Seysses - 05 62 23 00 63 - mediatheque@mairie-seysses.fr**

AGENDA

Septembre

Informations municipales

FÊTE DES ASSOCIATIONS

Samedi 7, de 13h30 à 18h
Complexe sportif Savignol et
Parc de la Bourdette - (+ d'infos p.11)

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Lundi 9 - Pensez à les sortir le dimanche soir.

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 19, à 20h30 - Salle du Conseil.
8 rue du Général de Gaulle, 1^{er} étage.
Les séances sont publiques.

AXE SUD : ÉCOLE DE MUSIQUE

Mercredi 4, de 14h à 20h - École de
musique - Inscriptions 2013/2014

AXE SUD : BALADES MUSICALES

Dimanche 8, à partir de 16h - Frouzins
Plus d'infos : CC Axe Sud 05 61 72 69 60.

Du côté des associations

TENNIS CLUB SEYSOIS

Mercredis 11 et 18, de 15h à 17h.
Complexe sportif de la Saudrune.
Portes ouvertes.

Jeudi 12, de 17h30 à 19h30 et samedi
14 de 10h à 12h, Maison du tennis
de la Saudrune - Inscriptions.

Plus d'infos : <http://club.fft.fr/tcseysses>

FOOTBALL - UNION SPORTIVE SEYSSES / FROUZINS

Les mercredis, de 15h à 19h - Stade
Savignol - Inscriptions 2013/2014.

Les dimanches 8 et 15

Tournoi de l'Amitié.

Renseignements : 06 17 57 27 15.

CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE

Du 8 au 15 - Voyage au Portugal
Mardi 17 - Journée à Couthures-sur-
Garonne et à la Maison de la radio
et de la Télévision.

Dimanche 22, de 15h à 19h et de
21h à 1h - Salle des fêtes - Bal musette.
Orchestre "Solenzara". 8 € l'entrée -
14 € pour les 2 séances.

CLUB SKI MONTAGNE - SORTIES :

Dimanche 8 - Tour du Néressol (09)
Dimanche 15 - Portelle des Bésines (09)
Dimanche 22 - Col de la Crouzette (09)
Dimanche 29 - Le Rieumajou (65)
Plus d'infos : 05 61 56 11 31.

AMICALE DES PÊCHEURS SEYSOIS

Samedi 14 - Lâcher de truites (petit

déjeuner offert) - 10 € la journée.

Samedi 28 - Lâcher de truites - 10 €
la journée. Plus d'infos : 06 47 31 86 55.

Octobre

Informations municipales

CCAS - POINT RENCONTRE SENIORS

Mardi 22, à 14h30 - Salle des fêtes
Thème : les services à la personne.
Inscriptions : 05 62 11 64 80.

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 24, à 18h30 - Salle du Conseil.
8 rue du Général de Gaulle, 1^{er} étage
Les séances sont publiques.

Du côté des associations

CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE

Mardi 1^{er}, 14h - Salle des fêtes
Concours de belote ouvert à l'interclubs.
Dimanche 13, de 15h à 19h et de
21h à 1h - Salle des fêtes - Bal musette.
Orchestre "Aldo FELICIANO". 8 €
l'entrée - 14 € pour les 2 séances.

FOYER RURAL

Vendredi 4, à 21h - Salle des fêtes.
Théâtre : "L'avenir est dans les œufs"
par la troupe des Dékalés - Pièce
comique absurde d'Eugène Ionesco.
Samedi 26, à 20h30 - Salle des fêtes - Loto.

CLUB DES COLLECTIONNEURS

22^{ème} Bourse toutes collections
Dimanche 6, de 9h à 17h - Salle des
fêtes - Entrée gratuite - Renseignements
et inscriptions : 06 08 90 49 73.

CLUB SKI MONTAGNE - SORTIES :

Dimanche 6 - Tuc du Coucou (09)
Dimanche 13 - Refuge de Quioulès (09)
Dimanche 20 - Arques Col de Teule (11)
Dimanche 27 - Saint Antonin Noble Val (82)
Plus d'infos : 05 61 56 11 31.

AMICALE DES PÊCHEURS SEYSOIS

Samedi 12 - Concours - 15 € la journée.
Samedi 26 - Lâcher de truites - 10 €
la journée. Plus d'infos : 06 47 31 86 55.

COLLECTE DE SANG - Salle des fêtes

Mardi 29 : de 10h à 12h30 - 14h30 à 19h.

Novembre

Informations municipales

COMMÉMORATION ARMISTICE 1918

Lundi 11 à 11h30 : Dépôt de gerbe
au Monument aux Morts.

Du côté des associations

UNE FOULÉE POUR LA VIE

Samedi 2 - Inscriptions au gymnase
à partir de 14h.

Dimanche 3 - Course à partir de 9h.
Départs : enfants < 12 ans - 9h ;
3 km - 9h15 ; marche - 9h30 ; 10 km
et semi-marathon - 9h45.

Plus d'infos : <http://foulee.org>

AUX BONNES TROUVAILLES

Foire aux jouets, salle des fêtes.
Samedi 9 de 13h à 17h : Dépôt des
jeux et jouets.

Dimanche 10 de 9h30 à 12h : Vente.

Informations : asso.bts@laposte.net

AMICALE DES PÊCHEURS SEYSOIS

Samedi 9 - Lâcher de truites - 10 € la journée.
Samedi 23 - Concours - 15 € la journée.
Plus d'infos : 06 47 31 86 55.

CLUB SKI MONTAGNE - SORTIES :

Dimanche 10 - Tuc de l'Adosse (09)
Dimanche 17 - Sommet de l'Oudérou (09)
Plus d'infos : 05 61 56 11 31.

CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE

Mardi 19, de 14h30 à 18h30 - Salle des
fêtes - Goûter dansant ouvert à l'interclubs.
Dimanche 24, de 15h à 19h et de
21h à 1h - Salle des fêtes - Bal musette.
Orchestre "Jean-Pierre LAURENS". 8 €
l'entrée - 14 € pour les 2 séances.

Décembre

Informations municipales

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Lundi 2 - Pensez à les sortir le dimanche soir.

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 12, à 20h30 - Salle du Conseil.
8 rue du Général de Gaulle, 1^{er} étage.
Les séances sont publiques.

Du côté des associations

CLUB DU 3^{ÈME} ÂGE

Jeudi 5, à 12h30 - Salle des fêtes
Traditionnel repas de fin d'année.
Dimanche 8, de 15h à 19h et de 21h
à 1h - Salle des fêtes - Bal musette.
Orchestre "SAINT-RAPHAEL". 8 €
l'entrée - 14 € pour les 2 séances.

AMICALE DES PÊCHEURS SEYSOIS

Samedi 21 - Lâcher de truites - 10 €
la journée. Plus d'infos : 06 47 31 86 55.

MAIRIE DE SEYSSES - 10 place de la Libération - Tél : 05 62 11 64 64 - www.mairie-seysses.fr

HORAIRES D'OUVERTURE MAIRIE : Du lundi au vendredi : 9h - 12h / 14h - 18h - Le samedi : 9h - 12h